

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 713

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

Après l'alinéa 229, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À la fin de la première phrase du deuxième alinéa du 5°, la référence : « au 3° » est remplacée par la référence : « au 2° ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.